

Guillaume Bernard

Maître de conférences (HDR) de l'ICES et membre du CRICES



RÉGIONALISME ET IDENTITARISME EN EUROPE¹

L'ancrage des particularismes dans la vie politique en Europe

Au cours du xx^e siècle, l'Europe n'a pas échappé à la fragmentation et à la multiplication des États induisant d'importantes modifications de frontières auxquelles semble succéder un authentique morcellement territorial qu'il s'agisse du divorce de velours entre Tchèques et Slovaques, de la création artificielle du Kosovo, la Transnistrie en Moldavie et qui n'épargne pas l'Europe occidentale avec les mouvements régionalistes en Écosse, au Haut-Adige italien (ou Tyrol du Sud), au Pays basque, en Galice, en Andalousie, au Pays de Galles, en Lombardie, en Vénétie ou en Catalogne. Si les formes des revendications sont différentes en fonction des environnements institutionnels, historiques et culturels : autonomisme, indépendantisme, rattachisme ou irrédentisme, les partis régionalistes couvrent en revanche tout le spectre politique, de gauche ou de droite, eurosceptiques ou européistes. Le multiculturalisme et la standardisation des modes de vie induite par le vecteur du globalisme qu'est l'Union européenne, n'empêche pas les partis régionalistes d'utiliser les institutions du système d'intégration.

During the twentieth century, Europe has not escaped the fragmentation and multiplication of states, leading to major changes in borders, which seems to have been followed by a genuine territorial fragmentation, whether it be the velvet divorce between the Czechs and Slovaks the artificial creation of Kosovo, Transnistria in Moldova and the regionalist movements in Scotland, the Italian Alto Adige (or South Tyrol), the Basque Country, Galicia, Andalusia, Wales, Lombardy, Veneto and Catalonia. If the forms of the claims are different according to the institutional, historical and cultural environments: autonomism, independence, attachment or irredentism, the regionalist parties on the other hand cover the whole political spectrum, from the left or the right, Eurosceptic or pro-European Union. Multiculturalism and the standardization of lifestyles induced by the European Union as a vector of globalism do not prevent regionalist parties from using the institutions of the integration system.

1. Intervention au séminaire d'actualité organisé à l'ICES, le jeudi 18 janvier 2018, par Monsieur Clément Million.

EN UN SIÈCLE, L'ESPACE MONDIAL S'EST FRAGMENTÉ par la multiplication des États. En 1900, il n'y avait, sur la surface de la terre, que quarante-six États souverains, le reste des territoires étant sous domination coloniale. En 2012, il a été recensé, à l'échelle mondiale, près de deux-cents États, dont cent quatre-vingt-treize étaient membres des Nations-Unies. L'Europe n'a pas échappé à cette évolution et a connu d'importantes modifications de frontières au cours du xx^e siècle : ainsi, selon le géographe Michel Foucher², 48 % des kilométrages de frontières datent-ils d'après 1945. Alors que la mondialisation (mouvements migratoires, globalisation financière, multiplication des organisations supranationales, standardisation des modes de vie) s'est accélérée, le morcellement territorial semble, lui-aussi, être à l'œuvre. Celui-ci s'est notamment manifesté avec l'effondrement du glacié soviétique dans la décennie 1990³. Il est permis de penser, par exemple, au divorce des Tchèques et des Slovaques qui se sont séparés pour former deux États au lendemain du 31 décembre 1992⁴ ou encore à la création du Kosovo faisant sécession de la Serbie en février 2008⁵. D'autres revendications s'expriment aussi avec la République moldave de Transnistrie⁶.

Nombre d'États européens, le plus souvent membres de l'Union européenne, connaissent des mouvements régionalistes plus ou moins développés. Si tout le monde a en tête les velléités d'indépendance de l'Écosse, le cas du Haut-Adige italien, aussi appelé le Tyrol du Sud, est moins connu. Si certains mouvements sont politiquement très influents (au pays basque les deux partis régionalistes ont les deux tiers des sièges tandis que les partis nationaux se partagent le tiers restant), d'autres régionalismes se manifestent d'une manière politiquement moins efficace et contribuent surtout à l'expression d'une sorte de folklore. Les partis expressément régionalistes sont surtout présents en Europe de l'Ouest. Dans les anciens pays de l'Est où ils existent (comme en Roumanie ou en Bulgarie), ils sont plus faibles. En fait, les ambitions irrédentistes sont portées par des partis établis et parfois même au pouvoir. Le Fidesz hongrois affirme, par exemple, que tous les Hongrois d'origine

2. Michel Foucher, *Fronts et frontières, Un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard, n^{elle} éd., 1991.

3. Cf. not. François Thual, *Les conflits identitaires*, Paris, Ellipses, 1995.

4. Jean-Philippe Namont, « République tchèque, Slovaquie, Examen d'un divorce national », in Joao Medeiros, dir., *Le mondial des nations*, Paris, Choiseul, 2011, p. 461-474.

5. Jacques Hogard, *L'Europe est morte à Pristina*, Paris, Hugo doc, 2014 ; Nikola Mirkovic, *Le martyre du Kosovo*, Le Plessis-Robinson, Éditions France-Empire, 3^e éd., 2021.

6. Cf. Jean Radvanyi, *Les États postsoviétiques, Identités en construction, transformations politiques, trajectoires économiques*, Paris, Armand Colin, 3^e éd., 2011.

même vivant en dehors de l'actuelle Hongrie (rétrécie par les traités de paix de la première guerre mondiale) ont vocation à participer aux élections nationales.

L'actualité du régionalisme politique est bien réelle. Les consultations électorales (pour une autonomie renforcée ou même la proclamation de l'indépendance) se sont multipliées depuis les années 1980 : au Pays basque, en Galice, en Andalousie, au Pays de Galles ou encore en Écosse⁷. Très récemment, c'est le référendum d'autodétermination en Catalogne (du 1^{er} octobre 2017⁸) considéré inconstitutionnel par le Tribunal constitutionnel espagnol, puis les élections au Parlement local, le 21 décembre de la même année (qui ont donné une majorité d'élus indépendantistes), qui ont défrayé la chronique. Dans un autre État régional, l'Italie, il y eut, à la même époque, le 22 octobre 2017, deux référendums (consultatifs) pour plus d'autonomie, d'une part, en Lombardie et, d'autre part, en Vénétie⁹. Prévu pour le 25 avril 2018, le référendum d'autodétermination de la population des îles Féroé (dépendant du Danemark) a été repoussé *sine die*. Il est vrai que la proclamation d'indépendance de 1946 a, déjà, été étouffée dans l'œuf. En France¹⁰, la question de la Nouvelle-Calédonie (qui ne sera pas développée ici) est récurrente depuis le référendum d'autodétermination du 13 septembre 1987, les Accords de Matignon de 1988 et la révision constitutionnelle de 1998¹¹.

Aussi appelé « nationalisme régional »¹² ou infra-étatique, le régionalisme n'est pas un phénomène politique si facilement définissable et délimitable qu'il n'y paraît au premier abord. Il semble donc utile, pour mieux l'appréhender, de s'interroger sur le contexte institutionnel dans lequel il s'exprime (1), la diversité de son positionnement sur le spectre politique (2), ses motivations matérielles autres que culturelles (3), son articulation avec le fédéralisme européen (4) et, enfin, ses relations avec le vote identitaire (5).

7. Référendum du 18 septembre 2014 : 55,3 % de non (avec 84 % de participation).

8. 90 % de oui (avec 42 % de participation).

9. Lombardie : 96 % de oui (avec 38 % de participation) ; Vénétie : 98 % de oui (avec 58 % de participation).

10. Sur la régionalisation en France, cf. not. : Romain Pasquier, et alii, dir., *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris, Les presses de Sciences Po, 2011 ; Romain Pasquier, *Le pouvoir régional, Mobilisations, décentralisation et gouvernance en France*, Paris, Les presses de Sciences Po, 2012.

11. Olivier Gassiot, « Une réforme constitutionnelle de trop : le gel du corps électoral calédonien », in *Les élections présidentielles et législatives de 2007*, Toulouse, Presses de l'Université Toulouse 1 Capitole, 2007, p. 427-468 ; Xavier Magnon, « La Nouvelle-Calédonie, un pays à souveraineté partagée ? », in *Revue marocaine d'administration locale et de développement*, 2009, n° 63, p. 135-149.

12. Frank Tetart, *Nationalismes régionaux, Un défi pour l'Europe*, Bruxelles, De Boeck, 2009.

Les contextes institutionnels du régionalisme

Les directions prises par les États en Europe à propos de leurs structures verticales sont quelque peu divergentes : ceux de l'Ouest se décentralisent voire se fédéralisent de plus en plus, tandis que ceux de l'Europe centrale et de l'Est restent plus centralisés. Cependant, le régionalisme s'exprime dans le cadre de tous les types d'États : unitaire plus au moins décentralisé (France¹³, Royaume-Uni), régional (Espagne, Italie) ou fédéral (Autriche, Belgique). Mais, dans tous les cas, le régionalisme (même si ses militants peuvent être divisés quant à leurs discours et objectifs : autonomisme, indépendantisme, rattachisme, irrédentisme) met l'État devant un risque quant à la cohésion de son territoire qui est, avec la population et le gouvernement, l'un de ses trois éléments constitutifs. Le régionalisme met en exergue la distorsion possible entre une spécificité (ethnique ou culturelle) et l'existence d'une entité politique¹⁴.

Pour un État, voir une partie de sa population sur un territoire déterminé revendiquer plus de libertés en son sein, souhaiter faire sécession ou même réclamer son rattachement à un autre État ne peut être vu que comme un constat d'échec. Le processus global de nationalisation des régions aux XVIII^e et XIX^e siècles n'a, semble-t-il, pas eu totalement raison partout de toutes les spécificités historiques et identitaires locales. Cependant, des motivations politico-idéologiques autres que culturelles peuvent aussi servir de ressort à certains régionalismes. En opposition à la couronne britannique, le *Sinn Féin* irlandais se proclame républicain. En Catalogne, la guerre civile espagnole, le régime franquiste et la monarchie qui lui a succédé sont au cœur des débats. Les indépendantistes ne remettent pas seulement en cause l'appartenance de la Catalogne à l'Espagne mais contestent également le régime politique. Ainsi, la question du référendum du 1^{er} octobre 2017 était-elle la suivante : « Voulez-vous que la Catalogne soit un État indépendant sous la forme d'une République ? ».

13. Sur l'organisation politico-administrative de la France, il sera permis de renvoyer à notre article : Guillaume Bernard, « Territoire et souveraineté : une révolution permanente ? », Paul Salün (dir.), *La Révolution permanente*, Paris, Presses de la Délivrance, 2019, p. 263-281.

14. André-Louis Sanguin, « Le concept de sous-nation en géographie politique », in *L'espace géographique*, 1975-4, p. 279-286 ; Charles R. Foster (dir.), *Nations without a State, Ethnic minorities in western Europe*, New York, Praeger Publishers, 1980 ; Henri Giordan, dir., *Les minorités en Europe, Droits linguistiques et droits de l'homme*, Paris, Kimé, 1992 ; Guy Héraud, *L'Europe des ethnies*, Bruxelles-Paris, Bruylant-LGDJ, 1993 ; Yves Plasseraud, dir., *Atlas des minorités en Europe, De l'atlantique à l'Oural, Diversité culturelle*, Paris, Éditions Autrement, 2005.

Le positionnement du régionalisme sur le spectre politique

Tout le spectre politique est couvert par les partis régionalistes. Il existe des partis de gauche – comme la CUP (*Candidatura d'unitat popular* : Candidature d'unité populaire) catalane très à gauche ou le SNP (*Scottish national party* : Parti national écossais) qui a évolué vers des positions plus modérées de type sociale-démocrates – et d'autres de droite : la N-VA (*Nieuw-Vlaamse Alliantie* : alliance néo-flamande) belge plutôt libérale, la Ligue du Nord en Italie plus radicale.

Dans un même territoire, plusieurs partis régionalistes peuvent se concurrencer. Ils peuvent être du même bord politique : c'est le cas en Flandre où la N-VA a siphonné une partie de l'électorat du *Vlaams Belang* (« Intérêt flamand ») en étant moins radicalement anti-wallonne que ce dernier. Ils peuvent aussi être de deux bords opposés. Au Pays basque espagnol, il y a des partis autonomistes des deux tendances : le PNV (Parti nationaliste basque) oscille entre la démocratie chrétienne et le conservatisme, tandis que la coalition EHB (*Euskal Herria Bildu* : « Réunir le pays basque ») est clairement de gauche (d'aucuns considérant qu'elle est, pour partie, une émanation politique de l'organisation terroriste ETA¹⁵).

Nombre de partis régionalistes sont favorables à l'Union européenne (tout en la critiquant à l'occasion), qu'ils soient de gauche (radicale¹⁶ ou modérée¹⁷) ou de droite (modérée¹⁸). Hormis quelques cas, ces partis ont plutôt des positionnements centripètes. Il faut relever que leurs convictions pro-européennes se sont généralement effritées avec le temps. Les partis régionalistes eurosceptiques sont moins nombreux ; ce sont les extrêmes sur le spectre politique. Ils peuvent être de gauche (c'est le cas de la CUP catalane) mais sont plus couramment de droite (comme le

15. Sur le terrorisme indépendantiste en Espagne, cf. not. Barbara Loyer, Christian Aguerre, « Terrorisme et démocratie : les exemples basque et catalan », in *Hérodote*, n° 130, 2008-3, p. 112-145.

16. Il est possible de recenser le SF (*Sinn Féin* : « Nous-mêmes ») irlandais, le *RISE – Scotland's Left Alliance* en Écosse, la coalition EHB basque ou encore l'*Union démocratique bretonne* (UDB) en France.

17. Il est possible de recenser le *Plaid Cymru - The Party of Wales* (PC) au Pays de Galles (cf. Claire Charlot, « *Plaid Cymru* (1925-1979) : nationalisme gallois et dévolution », in *Revue française de civilisation britannique*, 2006, XIV-1, p. 85-105), le *Social Democratic and Labour Party* (Parti social-démocrate et travailliste, SDLP) en Irlande du Nord, le *Bloque Nacionalista Galego* en Gallice, le *Südtiroler Volkspartei* (Parti populaire sud-tyrolien, SVP), l'*Union valdôtaine* (UV) et le *Partito Sardo d'Azione* (Parti Sarde d'Action, PSDAZ) en Italie ou encore le *Parti de la nation corse* (PNC) en France.

18. Il est possible de recenser le *Partido Nacionalista Vasco* (Parti nationaliste basque, PNV), la *Convergència Democràtica de Catalunya* (Convergence démocratique de Catalogne, CDC) et le N-VA flamand.

Vlaams Belang en Belgique). Certains, enfin, ont évolué et basculé dans la critique envers l'UE : c'est le cas de la *Legge* italienne à partir de la fin des années 1990.

Les motivations matérielles du régionalisme

Le régionalisme n'est généralement pas idéologiquement « pur », en ce sens qu'il est le plus souvent associé à d'autres revendications. Le ressort identitaire ne fonctionne pas seul ; les motivations économiques et fiscales tiennent une place assez importante¹⁹. Au Royaume-Uni²⁰, par exemple, l'indépendantisme écossais est encouragé par le fait que la zone économique exclusive dont disposerait une Écosse souveraine comprendrait la quasi-totalité des ressources britanniques en hydrocarbures situées en mer du Nord.

Alors que la Catalogne²¹ représente 16 % de la population espagnole mais 25 % des exportations de l'Espagne, elle envie le Pays basque espagnol qui lève lui-même l'impôt et décide de son utilisation, tout en reversant une quote-part à Madrid au titre des dépenses de l'État central (infrastructures, défense). Or, n'est-ce pas oublier que la prospérité de la Catalogne dépend aussi de son appartenance à l'Espagne ? En outre, c'est négliger que la dette de la Catalogne (42 milliards d'euros) représente près de 30 % de celle de la totalité des communautés autonomes de l'Espagne alors que la Catalogne ne pèse que 20 % de leur PIB.

Les motivations matérielles ne sont pas non plus absentes des velléités régionalistes en Lombardie et Vénétie²², deux territoires plus industrialisés et prospères

19. Pascal Boniface, « Danger ! Prolifération étatique », *Le Monde diplomatique*, janvier 1999, p. 32 : « Les sécessions n'ont rien à voir avec les guerres d'indépendance. Certes, les deux ont en commun l'affirmation d'une identité souvent niée au sein d'un ensemble étatique plus vaste. Pourtant, la motivation principale des sécessions n'est pas la défense d'une identité menacée, mais plutôt la volonté de se séparer des autres et de profiter seuls des richesses du pays, jusqu'alors *indûment partagées*. [...] Partout on souhaite que l'État se débarrasse des charges inutiles, c'est-à-dire des régions qui plombent le produit national brut (PNB). [...] En Espagne, c'est dans les deux régions les plus aisées et industrialisées (Catalogne et Pays basque) que le nationalisme régional est le plus fort. Les revendications catalanes et basques sont en fait moins adressées à Madrid qu'aux régions pauvres comme l'Andalousie, l'Estrémadure ou les Asturies, dans lesquelles les sentiments nationalistes sont faibles. »

20. Franck Tetart, « UE-nationalismes régionaux : vers une fragmentation accrue de l'Europe ? », *diploweb.com*, 6 janvier 2013 : en ligne ; du même auteur : « Les nationalismes régionaux en Europe, facteur de fragmentation spatiale ? », *L'espace politique*, n° 11, 2010-2 : en ligne.

21. Florence Renard-Gourdon, « Catalogne : l'indépendance avant la sortie de l'UE ? », in *lesechos.fr*, 2 octobre 2017 : en ligne.

22. « Référendum en Lombardie et Vénétie : quels enjeux après la Catalogne ? », in *europa1.fr*, 21 octobre 2017 : en ligne.

que d'autres régions d'Italie. S'ils représentent 24 % de la population italienne, ils pèsent 30 % du PIB du pays. Les promoteurs du référendum du 22 octobre 2017 entendaient revendiquer plus de pouvoirs pour les institutions locales en matière de sécurité et d'immigration, mais aussi d'avantage de ressources financières (récupérer environ la moitié du solde financier, c'est-à-dire la différence entre ce que les habitants versent comme impôts et reçoivent comme dépenses publiques).

En Belgique²³, la demande régionaliste flamande actuelle (57 % de la population belge vit en Flandre et assure 58 % du PIB du pays) porte sur plus d'autonomie fiscale et la réforme de l'administration devant être débarrassée du poids des archaïsmes socialistes wallons (« Fédéraliser, c'est assainir » les finances publiques). S'exprimerait donc une sorte d'« ethno-libéralisme » dans l'axiome souvent répété : « Ce que nous [Flamands] faisons nous-mêmes, nous le faisons mieux »²⁴.

Le régionalisme et le fédéralisme européen

Les mouvements régionalistes politiquement « centraux » sont, à la fois, autonomistes (en interne) et fédéralistes (en externe) : ils prônent l'effacement de l'État-nation au profit, d'une part, des régions et, d'autre part, de la construction européenne. Ce positionnement a donné naissance à l'idée d'une « Europe des régions » telle qu'elle a pu être, par exemple, exprimée par le breton Yann Fouéré en 1968²⁵.

Nombre de partis régionalistes (une quarantaine) se sont regroupés dans l'ALE (Alliance libre européenne) fondée en 1981 à Bastia. Certains ont des élus au Parlement européen et siègent dans un groupe commun avec les Verts créé en 1999²⁶. À côté du principe d'autodétermination des peuples²⁷ et de la défense de

23. Geoffrey Pion, Gilles Van Hamme, « Les destins divergents des régionalismes flamands et francophones : une perspective historique », in *EchoGéo*, 2011, n° 15 : en ligne.

24. Paul Dirx, *La concurrence ethnique, La Belgique, l'Europe et le néolibéralisme*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2012.

25. Yann Fouéré, *L'Europe aux cent drapeaux, Essai pour servir à la construction de l'Europe*, Paris, Presses d'Europe, 1968.

26. Sur les groupes au Parlement européen, cf. Guillaume Bernard, « Groupes politiques au Parlement européen », in *Dictionnaire historique et juridique de l'Europe*, J.-P. Bled, E. Jouve, Ch. Réveillard, dir., Paris, PUF, 2013, p. 177-180.

27. « Charte de l'ALE », in *Statuts de l'Alliance libre européenne* (adoptés par l'Assemblée générale de l'ALE le 1^{er} juin 2004 à Bruxelles, révisés le 8 mars 2019 à Bruxelles et le 1^{er} octobre 2020 par visioconférence), p. 1 (en ligne) : « L'Alliance Libre Européenne (ALE) promeut le droit à l'autodétermination démocratique et soutient les aspirations des peuples à choisir leur propre avenir politique, y compris l'indépendance, une plus grande autonomie ou la reconnaissance linguistique et culturelle pour les minorités. L'ALE est convaincue que tous les peuples ont le droit de choisir leur propre destin et le meilleur cadre institutionnel dans lequel atteindre leur autonomisation. »

leurs langues²⁸, l'ALE fait explicitement la promotion de l'intégration européenne²⁹ et de la constitution d'une Europe où les entités politiques seraient les actuelles régions³⁰. L'ALE ne considère-t-elle pas le régionalisme fréquentable (contrairement au nationalisme³¹) parce qu'il est favorable au fédéralisme européen ? En 2008, dans leur manifeste « Changer d'ère », les Verts ont présenté l'Union européenne comme « un espace de paix et de coopération entre les vingt-sept États et les quatre-vingt-trois peuples qui la composent »³².

L'idéologie de l'ALE est clairement progressiste : défense du « leadership féministe »³³, dénonciation de l'homophobie et de la transphobie³⁴, promotion de « sociétés ouvertes et pluralistes »³⁵. Ainsi, non seulement l'État-nation est-il accusé d'être la cause du manque d'Europe, mais les communautés historiques doivent-elles s'effacer devant une société multiculturelle modelée par tous les habitants installés sur son territoire. L'identité du régionalisme de l'ALE n'est nullement ontologique : elle est artificielle et constructiviste.

Les votes identitaires régional et national

Cependant, le régionalisme illustre bien la permanence de l'enjeu identitaire malgré ou peut-être à cause de deux phénomènes concomitants : le multiculturalisme et la standardisation des modes de vie. Il existe deux principaux types de vote

28. *Ibid.*, p. 2 (en ligne) : « L'ALE lutte pour la reconnaissance officielle, la promotion et l'utilisation de toutes les langues, y compris les langues les moins employées et celles qui sont confrontées à l'extinction. »

29. *Ibid.*, p. 1 (en ligne) : « L'ALE aspire à une unité européenne dans la diversité, à une Union européenne de plus en plus étroite de peuples libres basée sur le principe de subsidiarité, dans la solidarité mutuelle et avec les autres peuples du monde. »

30. *Ibid.*, p. 2 (en ligne) : « L'ALE promeut le processus d'élargissement au sein de l'Union européenne en tant que mécanisme par le biais duquel les nations qui font d'ores et déjà partie intégrante de cette dernière et qui acquièrent le statut d'État demeurent dans l'Union européenne en tant qu'État membre. »

31. Sur les différentes formes de nationalisme, cf. not. Sandrine Kott, Stéphane Michonneau, *Dictionnaire des nations et des nationalismes dans l'Europe contemporaine*, Paris, Hatier, 2006.

32. « Changer d'ère : le manifeste d'Europe écologie », in *européecologie.eu*, 15 mars 2010 : en ligne.

33. « Charte de l'ALE », *loc. cit.*, p. 2 (en ligne) : « L'ALE soutient l'égalité des sexes, le leadership féministe et l'indépendance économique des femmes. »

34. *Ibid.*, p. 2 (en ligne) : « L'ALE plaide pour que les lois applicables aux crimes de haine englobent l'homophobie et la transphobie. »

35. *Ibid.*, p. 2 (en ligne) : « L'ALE soutient le principe de sociétés ouvertes et pluralistes et plaide en faveur de la solidarité sur les questions de migration avec les pays et les régions aux frontières de l'Union européenne, tout en œuvrant pour l'adoption de politiques inclusives pour les migrants. »

identitaire. L'un affirme une identité régionale qui ne serait pas assez reconnue par l'État central ; il est une revendication pour une plus grande autonomie : c'est le cas en Écosse ou en Flandre. L'autre manifeste la défense de l'identité nationale en réaction à la menace incarnée par l'immigration de peuplement et ou l'impérialisme islamiste : c'est le vote en France pour le Front national (devenu Rassemblement national en juin 2018) ou en Autriche pour le FPÖ (*Freiheitliche Partei Österreichs* : Parti de la liberté). Le vote identitaire régional et national peuvent-ils converger ?

Il arrive qu'il y ait une combinaison des deux votes identitaires, régional et national, sans qu'il y ait, toutefois, une complète superposition entre les deux. C'est le cas en France, en particulier pour la Corse³⁶. Marine Le Pen est arrivée en tête au premier tour de la Présidentielle 2017 avec 27 % des voix et elle a obtenu 48 % au second tour, résultats bien au-dessus de son score national. Or, quelques semaines plus tard, aux élections législatives, trois des quatre députés élus en Corse étaient des nationalistes corses (mais aucun candidat du FN). Quelques mois plus tard encore, en décembre 2017, ce sont les autonomistes qui ont gagné les élections territoriales, la liste du FN ne faisant que 3 % au premier tour et ne pouvant pas se maintenir au second. Il n'est peut-être pas sans intérêt de préciser que le vote identitaire (régionaliste) n'implique cependant pas l'adhésion à l'indépendantisme (puisque seuls 15 % des Corses se disent favorables à ce que leur île quitte la France).

Il peut y avoir, aussi, une évolution du nationalisme régional vers le nationalisme national. En Italie, la *Ligue du Nord* a abandonné ses revendications, défendues dans les années 1990, d'indépendance de la Padanie³⁷ ; ce parti local pro-européen aux origines est devenu national (*La Ligue*) et tient désormais un discours souverainiste hostile à l'UE³⁸.

36. André FAZI, « Les élections présidentielles et législatives de 2017 : une nouvelle phase de dénationalisation du politique en Corse ? », in *Pôle Sud*, n° 47, 2017-Z, p. 163-178 ; Jérôme Fourquet, Sylvain Manternach, *Les élections territoriales en Corse : les « natios » reflètent la mise*, Focus IFOR, n° 174, février 2018.

37. Marta Machiavelli, « La Ligue du Nord et l'invention du *Padan* », in *Critique internationale*, n° 10, 2001-1, p. 129-142 ; Lynda Dematteo, « La sécession de la Padanie, Ethnographie d'une re-fondation nationale en négatif », in *Le mouvement social*, n° 202, 2003-1, p. 53-67.

38. Commission des Affaires européennes, sous la présidence de Madame Sabine Thillaye, *Compte rendu*, n° 46, séance du 14 juin 2018, Paris, Assemblée nationale, 2018, p. 4 (audition de Monsieur le Professeur Marc Lazar) ; Daniele Caramani, « L'Italie et l'Union européenne », *Pouvoirs*, n° 103, 2002-4, p. 129-142.

Conclusions

Plusieurs points, de synthèse et d'ouverture, méritent d'être mis en exergue.

1. Parce qu'il se fait le défenseur de la subsidiarité et qu'il est l'antithèse du jacobinisme, le régionalisme est, philosophiquement, originairement de droite. Or, à l'instar de l'écologie, il a été, politiquement, récupéré et il est essentiellement (pas exclusivement) exploité par la gauche qui semble moins attachée à défendre des identités particulières qu'à s'en servir pour combattre les États-nations. Nombre de régionalistes peuvent donc apparaître comme les « compagnons de route » voire les « idiots utiles » du fédéralisme européen.

2. Les États-nations se sont révélés, à plusieurs reprises, être des freins à l'approfondissement institutionnel européen (le Danemark en 1992, la France en 2005, l'Irlande en 2007), des obstacles à la fédéralisation de l'organisation internationale qu'est encore l'Union européenne. Il semble donc bien que d'aucuns envisagent que les unités fédérées d'un futur État européen puissent être de grandes régions³⁹, sur le modèle des *Länder* allemands, pouvant être transfrontalières, à cheval sur deux actuels États (comme un pays basque franco-espagnol). N'existe-t-il pas, déjà, une euro-région Rhin-Waal, créée par les autorités locales allemandes et néerlandaises de part et d'autre de la frontière ?

3. Le régionalisme politique de gauche instrumentalise le même type de mécanisme intellectuel que la construction européenne⁴⁰ : l'identité (régionale) apparaît moins comme le support et l'objet de la revendication que comme un prétexte à la construction d'une nouvelle entité politique. Cette ambiguïté du régionalisme fait réapparaître celle, de même type, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes : ce dernier ne s'applique pas à des corps sociaux enracinés mais à des entités artificiellement construites.

4. Dans ces conditions, le régionalisme politique ne pourrait-il pas habituer l'opinion publique au séparatisme non pas de communautés enracinées mais de communautarismes exogènes devenus démographiquement et culturellement dominants sur certains territoires ? ■

39. Pierre Hillard, *Minorités et régionalisme dans l'Europe fédérale des régions*, Paris, François-Xavier de Guibert, 4^e éd., 2004.

40. Il sera permis de renvoyer à notre étude : Guillaume Bernard, « Les frontières identitaires de l'Europe ? », Christophe Réveillard, Mathieu Grandpierron (dir.), *La frontière, espace et limite. Approches géopolitiques et perspectives comparées*, Paris, SPM, 2022.